

*Initiatives ministérielles*

La Société Radio-Canada est dans une situation très difficile en ce moment, car elle ne peut fonctionner avec un déficit ni emprunter. Le ministre le sait très bien, et c'est très important que lui et le gouvernement incluent dans le projet de loi une garantie concernant la place de Radio-Canada et ses budgets futurs.

**M. Mac Harb (Ottawa-Centre):** Monsieur le Président, je remarque qu'il est près de 12 h 56. Je m'arrêterai à 12 h 58 et parlerai de ce projet de loi après 15 heures.

Je tiens à saisir cette occasion pour féliciter la députée de Mount Royal de l'amendement qu'elle propose au projet de loi, amendement que nous appuyons sans réserve. Nous estimons que ces amendements sont fondamentaux. Ce sont des amendements très importants présentés en toute bonne foi. Nous espérons que le gouvernement les prendra à coeur et les examinera en conséquence.

Comme on l'a déjà dit, la Société Radio-Canada est une nécessité, et non pas un luxe. Notre société ou notre pays ne peut pas s'en passer. La Société Radio-Canada est une nécessité pour notre société. Peu importe la façon dont nous regardons les choses, que nous parlions de notre culture, de l'unité canadienne, de notre histoire, du Canada que nous voulons bâtir et avoir dans 15, 20 ou 100 ans, la Société Radio-Canada a toujours joué et continue de jouer un rôle de premier plan dans la promotion de l'unité et de la culture canadiennes.

Il suffit de prendre à titre d'exemple le canal *CBC Newsworld*, que mes collègues ont mentionnée un peu plus tôt. La Société Radio-Canada est un des très rares organismes de radiodiffusion de notre pays dont 90 p. 100 des émissions sont entièrement canadiennes. C'est une situation dont nous devons nous enorgueillir et pour laquelle nous devons féliciter la Société Radio-Canada.

Le deuxième service est le canal parlementaire. On m'a informé que plus de 7,7 millions de Canadiens regardent régulièrement ce canal. C'est là encore un autre service très important que la Société Radio-Canada assure.

Sans parler, bien sûr, de Radio Canada International, le réseau d'informations à destination de l'étranger dont nous disposons. Maintenant que le Canada jouit d'une réputation incroyable, excellente et formidable sur le plan international, j'estime qu'il ne serait pas dans notre intérêt ou dans celui de notre pays de faire volte-face et de supprimer un tel organisme.

Comme beaucoup de mes collègues l'ont mentionné, nous appuyons fortement cet amendement. Je remarque que mes deux minutes sont presque écoulées. Je voudrais maintenant féliciter ma collègue de présenter ces amendements excellents, et je parlerai du projet de loi un peu plus tard.

[Français]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Le vote porte sur la motion n° 12, inscrite au nom de M<sup>me</sup> Finestone. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** A mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Le prochain vote porte sur la motion n° 13, inscrite au nom de M<sup>me</sup> Finestone. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** À mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.